

OBSERVATIONS prononcées à la suite de la communication de M. Pierre-Noël Giraud
(séance du lundi 23 septembre 2002)

Thierry de MONTBRIAL : Je voudrais faire trois remarques ou questions, l'une d'ordre théorique, et deux d'ordre politique ou pratique.

La question d'ordre théorique est qu'il n'existe pas de bien public. C'est une notion abstraite. Pour les économistes, dans le concept actuel, les biens publics sont définis par deux - qualités, qu'on appelle dans le jargon, la non-rivalité et la non-exclusivité . La non rivalité signifie que pour quelqu'un le fait de consommer un bien public n'empêche pas autrui d'en consommer autant, par exemple, quand vous regardez la télévision. La non-exclusivité c'est l'impossibilité d'empêcher quelqu'un, par des moyens techniques par exemple, de consommer le bien en question.

Les biens purement privés, qui sont définis par des qualités opposées, existent : quand je mange un beefsteak, quelqu'un ne peut pas le manger en même temps que moi, mais les biens publics purs n'existent pas, c'est donc une facilité de langage et en fait, je pense que la notion de bien public renvoie à celle d'unité collective, disons d'unité que j'appelle active dans certains écrits, ou d'unité politique quand il s'agit par exemple d'un Etat. Finalement le seul bien public ou seul bien collectif qui existerait serait l'unité elle-même en tant que telle et donc, la notion de bien public est inséparable de la notion d'identité et de sécurité puisque la sécurité est la protection de l'identité. Voilà pour la remarque d'ordre théorique.

La notion de bien public mondial est une mystification. Notre regretté confrère Raymond Polin avait l'habitude de dire que l'humanité n'existait pas en tant que catégorie politique et il avait parfaitement raison. Pour qu'une unité existe sur le plan politique, il faut qu'elle soit soudée en particulier par des institutions elles-mêmes ancrées dans l'histoire et dans des valeurs. Cela veut dire que les ONG, par exemple, représentent la société civile d'une manière auto proclamée et donc tant qu'il n'y aura pas de processus politique pour légitimer leur rôle dans des processus de décision, elles ne seront que ce qu'on voudra bien leur accorder comme attention.

Ceci est ma première remarque.

Deuxième point : la pauvreté. Sur la pauvreté Pierre-Noël Giraud a parfaitement rappelé aussi l'extrême difficulté de l'économiste qui ne peut pas définir lui-même ce qu'est la pauvreté. Je voudrais néanmoins rappeler que depuis le début de la réflexion politique et morale, il y a au moins deux points de repère qui sont toujours les mêmes dans toutes les civilisations. Le premier, c'est l'aspect proprement moral, disons la compassion, et les institutions caritatives qui font qu'on s'occupe des pauvres, des malheureux, en fonction de considérations morales. La seconde considération est proprement politique : au-delà d'un certain niveau de pauvreté, les sociétés sont menacées d'explosion violente. Mais la violence n'est pas une notion économique, c'est une notion politique. Et puis, au-delà de ça, on peut tout dire en fonction des systèmes de valeur auxquels on se réfère et qui renvoient naturellement à la notion de bien public.

Mon troisième et dernier point est extrêmement concret : le commerce international aujourd'hui bute tous les jours sur le contenu que j'appellerais idéologique des produits. Les atomes, les molécules sont idéologiques. Interrogez Pascal Lamy qui est Commissaire européen chargé des négociations commerciales internationales multilatérales ; il vous dira

par exemple comment, quand on discute de commerce des piles électriques, on est bloqué immédiatement parce que certains pays estiment que certains atomes, certaines molécules qui se trouvent dans les piles en question sont potentiellement susceptibles d'avoir tel ou tel effet sur lesquels on est amené à se poser des questions. Prenez les organismes génétiquement modifiés, les fameux OGM, nous sommes là dans des questions qui sont fondamentalement des questions politiques puisque tout dépend de l'idée qu'on se fait des risques. On ne parle pas de la même chose quand on n'a pas la même idée du contenu collectif des différents produits. Ceci renvoie naturellement au problème des institutions internationales et de leur légitimité et donc à la question de savoir si oui ou non le monde est susceptible de devenir lui-même une unité politique.

*
* *

Jean BAECHLER : En fait, la question que je voulais poser a reçu sa réponse à mesure que l'exposé se développait. Par conséquent, je la reformulerai simplement pour m'assurer que j'ai bien compris. Votre argument peut être distribué, me semble-t-il en trois ou même quatre étapes principales.

1^{ère} proposition : les objectifs susceptibles d'être visés par le développement durable sont indéterminés aux yeux de l'économie ou du moins de la science économique et de l'économiste.

D'où le 2^e point : ils ne peuvent être déterminés que par des débats et par des décisions politiques. Mais pour que ceux-ci puissent avoir lieu, on a besoin d'un cadre institutionnel que nous pouvons convenir d'appeler un Etat, un pays, ou une politique.

D'où, 3^e étape, la question : que se passe-t-il lorsque ce cadre institutionnel commun n'existe pas et que par conséquent, on a des acteurs collectifs qui sont les uns à l'égard des autres en état de nature pour reprendre une expression de philosophe ?

Alors, 4^e étape par laquelle vous avez conclu : les issues.

1^{ère} possibilité : c'est insoluble. D'abord ça n'est pas très réjouissant et, deuxièmement, c'est probablement faux parce que du moment qu'on pose un problème clairement, il doit bien y avoir une ou des solutions.

2^e solution, la plus logique et même la seule parfaitement rationnelle, c'est une politique planétaire qui offrirait les institutions susceptibles de favoriser les débats, les décisions et ainsi de suite ; autrement dit, on serait ramené à une situation classique. Ça n'est pas à l'ordre du jour dans un avenir prévisible.

3^e solution : c'est l'empire. Un empire en bonne et due forme est hautement improbable, je dirais même impossible. Mais nous sommes dans une situation quasi impériale, et votre assimilation des ONG à une sorte de société civile qui se bat avec ce quasi empire est tout à fait suggestive.

Vous n'avez pas mentionné une 4^e solution. J'aimerais vous demander ce que vous en pensez : des agences transpolitiques, non pas l'ONU, mais des agences spécialisées pour traiter avec accord des différents acteurs, ceux qui ont du poids, pour traiter tel ou tel problème précis d'environnement. Est-ce tout à fait impossible ? Ou bien, à quelles conditions serait-ce possible ? Enfin, la solution qui a votre préférence et aussi la mienne, c'est ce que vous avez appelé un système inter-étatique. Mais il y a système inter-étatique et système inter-étatique ; certains sont équilibrés, d'autres sont déséquilibrés. Déséquilibrés soit dans le sens anarchique, soit dans le sens impérial, ces deux solutions sont de mauvaises solutions. Et

par conséquent, la seule possibilité réelle, satisfaisante, serait un système équilibré. Or pour qu'un système inter-étatique soit équilibré, il faut un nombre très limité d'acteurs collectifs, situé, d'après la théorie, entre cinq et sept ; au-delà commence le déséquilibre, et en-deçà aussi, parce qu'on est en marche vers l'empire, autrement dit, ce à quoi vous pensez, ne serait-ce pas l'avatar du concert des nations européennes ?

Ma deuxième question est : voyez-vous émerger à la surface du globe un système inter-étatique équilibré de ce type avec les Etats-Unis, la Chine, l'Inde, la Russie, espérons l'Europe et, qui sait, l'Amérique latine ?

En résumé, j'aimerais connaître votre sentiment sur les agences transpolitiques, d'une part, et sur la possibilité d'un système en équilibre, d'autre part.

*
* *

Emmanuel LE ROY LADURIE : Vous avez parlé d'une logique impériale, américaine, peut-être. Un récent livre d'Emmanuel Todd, *Après l'empire*, évoque au contraire la possibilité d'une logique multilatérale, anti-impériale, qui se mettrait en place. Ce livre m'a paru provocateur, très souvent intéressant et brillant. Si vous l'avez lu, vous me donnerez votre avis, sinon je n'ose vous demander de le lire.

*
* *

Michel ALBERT : J'aurai quatre questions à vous poser.

1°) Vous nous avez dit que nous sommes en présence d'une polarisation cumulative des richesses sur le plan international et que cette polarisation avait des effets de diffusion à l'interne dans un certain nombre de pays. Est-ce que vous pourriez illustrer cette idée générale ?

2°) Vous avez dit que L'OMC, cela est assez paradoxal, est aujourd'hui beaucoup moins favorable au développement de petits marchés émergents que ne l'était le système du GATT dans les années 60. Il y a là quelque chose de paradoxal pour tous ceux qui pensent que s'il y a un progrès de l'Institution au plan mondial, c'est bien à travers l'OMC qu'on le voit. Pourriez-vous préciser ce point ?

3°) Il me semble que nous assistons depuis quelques années à un changement de doctrine de la Banque mondiale. Il me semble en particulier que le Wolfensohn d'aujourd'hui tient des propos bien différents en ce qui concerne notamment les problèmes du développement durable de ceux qu'ils tenaient lorsqu'il a débarqué de sa banque privée pour arriver à la banque mondiale. Est-ce que vous pourriez synthétiser cette évolution et nous dire quelle en est la portée éventuelle ?

4°) Vous dites, le monde hésite actuellement entre le maintien d'un système inter-étatique et une forme d'empire, et lorsque vous avez ensuite commenté cette forme d'empire vous avez dit, empire composé par l'ensemble que constitue d'une part le gouvernement des Etats-Unis et d'autre part les institutions internationales. Alors est-ce que les institutions internationales n'appartiennent pas au contraire au système inter-étatique ? Pourriez-vous préciser cela ?

*
* *

Raymond BOUDON : Juste une remarque sur l'indétermination des critères d'équité. J'ai été frappé par le fait que Monsieur Giraud en avait traité de manière aprioriste, ce qui ne m'a pas étonné de la part d'un économiste. Je pense qu'il faudrait tenir compte du fait qu'il existe des enquêtes extrêmement précises et assez nombreuses effectuées sur la question des opinions relatives à ce qu'est l'équité. Je pense en particulier à une enquête très célèbre, due à Frohlich et Oppenheimer, et qui a proposé à des répondants à un niveau international, à des Polonais, des Américains etc. de choisir entre le critère de «Rawls», c'est-à-dire maximisation du sort du plus défavorisé sous contrainte de dispersion et de moyenne, le critère « d'Harsanyi », c'est-à-dire maximisation de la moyenne, et un critère qui ne porte pas de nom, à savoir le critère de la maximisation de la moyenne sous contrainte de plancher et sans contrainte de dispersion. Or, aussi bien en Pologne qu'aux Etats Unis et ailleurs, il est apparu que 10 % des répondants au maximum se révèlent « rawlsiens ». Rawls est sans doute un auteur extrêmement diffusé sur un plan médiatique, mais ses idées en matière d'équité ne correspondent pas du tout à l'opinion du public : le critère d'équité qu'il propose dans sa théorie n'est que très minoritairement choisi par le public. Et ceci est vrai à un niveau transculturel. On dénombre environ 20 ou 30 % des répondants qui choisissent le critère proposé par le prix Nobel Harsanyi, c'est-à-dire maximisation de la moyenne sans contrainte, ni relativement à la dispersion, ni relativement au plancher. Dans tous les horizons culturels, une très forte majorité préfère le critère de la maximisation de la moyenne sous contrainte de plancher. Il se distingue du critère d'Harsanyi par l'introduction d'un critère de plancher et du critère de Rawls par l'élimination de toute contrainte de dispersion. En d'autres termes, le public se soucie du sort des plus défavorisés, mais non, à la différence de ce que croit Rawls, du niveau global des inégalités. On observe que ce troisième critère est non seulement plébiscité par le public. Il est aussi celui qui inspire couramment la politique : il traduit les principes qui sont à la base de la plupart des politiques gouvernementales. Ma question est de savoir pourquoi on tient aussi peu compte des études en matière d'opinion en ce qui concerne cette question des critères de justice ou d'équité et pourquoi on croit pouvoir s'en tenir à des analyses a priori du type de celle de Rawls.

*
* *

Jean-Claude CASANOVA : Ma question, Monsieur le Président, suit un peu ce que vient de dire notre confrère Boudon. Je la prendrai à partir d'un exemple concret. Le conférencier a expliqué les difficultés pour les économistes d'introduire les normes et les institutions : je le suivrai complètement là dessus. Il y a très longtemps que l'on sait que la philosophie est la science des fins, et que l'économie n'est pas la science des fins, mais de l'organisation efficace des moyens. Dans l'exemple qu'il a donné de l'inégalité croissante aux Etats-Unis qui ne se produit pas au Canada, il a renvoyé aux institutions et je voudrais l'interroger sur les causes exactes. Mon sentiment très grossier et très simplifié consiste à dire que depuis un quart de siècle il y a une croissante inégalité aux Etats Unis tout simplement parce qu'il y a une offre élastique de travail non qualifié par l'intermédiaire de l'immigration légale et de l'immigration illégale. L'économie sert simplement à mesurer les différents facteurs qui permettent d'aboutir à un certain degré d'égalité ou d'inégalité, c'est une science du dévoilement, c'est à dire qu'elle permet d'expliquer aux gens pourquoi l'inégalité croît ou décroît, et comment éventuellement on pourrait la modifier. Mais la réponse est évidemment une réponse politique. C'est celle qu'indiquait Raymond Boudon, c'est à dire que dans les systèmes démocratiques, les coalitions d'intérêts, de préférence, aboutissent à tel ou tel résultat. En raison du fait que l'économie doit renoncer à la définition des normes, elle ne doit pas renoncer à l'éclaircissement, ni à le faire elle-même sans idéologie. Je suis moi-même un

peu amusé de voir cet engouement absolu des économistes pour Rawls. Il est plus facile de lire Rawls que Kant, donc je comprends qu'ils préfèrent Rawls à Kant, mais c'est un peu la philosophie du pauvre, si vous voulez, c'est une idéologie de second rang et si on veut discuter sur les fins, discutons sur les fins philosophiquement et sérieusement.

*
* *

Alain PLANTEY : Qui est juge de ce qu'est l'ordre économique, juge de ses normes, de ses valeurs, du comportement de ses acteurs ?

D'autre part, on perçoit dans la Communauté une opposition entre les institutions et le marché. Comment expliquez-vous alors la construction européenne ? Institution ou marché ? Ou les deux ?

*
* *

Marcel BOITEUX : Vous avez ainsi une gamme de questions qui couvre un large domaine, et notamment celui des questions que j'allais vous poser. Je m'associe notamment à la question OMC-GATT, parce que ce point m'a quand même beaucoup frappé. Je pense d'autre part qu'il serait utile de réfléchir de façon concrète à ce que peuvent être les politiques et les critères de pauvreté. On parle constamment du nombre de pauvres dans tel ou tel pays et on apprend un jour que ce nombre se calcule à partir de telle ou telle définition qui ne correspond absolument pas à l'intuition que l'on a de la pauvreté. Si l'on veut mobiliser les gens contre la pauvreté, il faut qu'ils comprennent de quoi on parle.

*
* *

Réponse :

A Thierry de Montbrial :

Je suis d'accord sur le fond pour ce qui est de l'usage abusif du terme de bien public au niveau d'une collectivité déterminée, et encore plus s'agissant de la scène internationale.

Cependant le ralentissement du réchauffement climatique— s'il est prouvé que le réchauffement aura des effets négatifs pour pratiquement tout le monde, directement ou indirectement (via les tres fortes pressions migratoires venant des régions pauvres les plus touchées)- est tout de même assez proche d'un bien non rival, non excluable, et donc d'un bien public, et deuxièmement, cela a évidemment une dimension mondiale.

Même si je ne suis pas d'accord pour parler de biens publics mondiaux à propos de tout ce qui est à négocier au plan mondial : la sécurité, la santé, la stabilité financière, l'environnement, je pense néanmoins qu'il en existe quelques-uns, certes moins qu'on ne le dit.

De toutes façons, le vrai problème est bien celui de la détermination, par des processus politiques, d'objectifs collectifs, sachant que l'on a besoin d'objectifs au niveau mondial et qu'il n'y a pas de politique mondiale. Ce problème est d'ailleurs fractal. Pour l'Europe, c'est vrai aussi. Le niveau pertinent pour peser sur les affaires du monde, pour les Français aujourd'hui, c'est l'Europe. Or, le niveau de la politique reste l'Etat-nation, telle est la contradiction.

La pauvreté n'est pas définissable économiquement, certainement. Mais sa perception est un élément du débat politique. Pour moi la question importante est la nature de cette perception : est-elle relative ou absolue ?

En effet, les négociations commerciales internationales sont aujourd'hui pénétrées de considérations et d'arguments qui viennent de bien autre chose que du commerce, par exemple concernant la sécurité alimentaire ou : est-ce que le produit que vous cherchez à importer chez moi ne va pas gravement polluer l'environnement chez vous ? Ce qui aurait des effets en retour sur la biodiversité qui me concerne directement, etc. C'est la raison pour laquelle la possibilité d'obtenir des accords en restreignant le champ et dans le cadre de conventions internationales *ad hoc* sur des sujets précis - sur des questions d'environnement par exemple - bien documentés par des experts, cette possibilité, sur laquelle s'interroge Jean Baechler, n'existe pas. Au contraire, en ce moment, la tendance est de tout mélanger : le commerce, la finance, l'environnement, les droits sociaux... Finalement, le seul accord qui ressemble à ce que Jean Baechler a évoqué et qui a relativement bien marché, c'est le protocole de Montréal sur les gaz censés détruire la couche d'ozone (il n'est même pas sûr qu'ils le faisaient). Dans ce cas, on avait un objet très délimité et un petit nombre d'acteurs concernés (firmes et Etats), on disposait de travaux d'experts qui, à l'époque, faisaient consensus (peu importe si c'est vrai, ce qu'il faut c'est qu'il y ait un consensus scientifique), l'accord a été conclu, ratifié et mis en œuvre. On voit bien que sur l'effet de serre, par exemple, ça n'est pas pareil : s'y mêlent immédiatement des problèmes de développement, d'équité etc.

Finalement je suis donc d'accord avec Thierry de Montbrial sur le point suivant : la question fondamentale, c'est la manière dont on peut malgré tout prendre des décisions collectives au plan mondial alors qu'il n'y a pas de société civile mondiale et que le monde, en tant que tel, n'est pas un espace politique. Une des solutions, je l'ai dit, c'est justement l'empire, mais c'est la solution dans laquelle la politique est au degré 0 ou au degré minimal.

A Jean Baechler :

Vous aviez une autre question, sur le système inter-étatique. Quand on considère la liste, que j'ai donnée, des « représentants » de la société civile qui sont désormais parties aux négociations dans le cadre de l'ONU et qui viennent ainsi s'ajouter aux 191 Etats membres, il est évident que ce trop grand nombre rend la négociation impraticable et pose des problèmes de représentativité. Les négociations internationales, dont je pense qu'elles sont la bonne solution par rapport au système d'empire, ne peuvent être que des négociations entre un petit nombre de parties. Je suis d'accord avec le chiffre : 5-7. Même dans un système de relations relativement équilibrées, une partie qui dominera. Bien sûr, ce seront les Etats-Unis, mais il faut qu'au moins une alliance, de l'Europe et de la Chine par exemple, puisse contrebalancer l'hyper puissance de l'une des parties. Ce serait possible avec un système qui comprendrait les Etats-Unis, l'Europe, la Chine. On pourrait ajouter l'Inde et la Russie. Ensuite, l'ensemble des autres pays devrait accepter de se regrouper autour d'un représentant des pays en voie de développement qui ne serait pas la Chine. On aurait alors de vraies discussions, c'est-à-dire des discussions de marchands de tapis. Ce serait : je donne quelque chose sur l'environnement contre quelque chose sur le commerce ; je donne quelque chose sur la finance globale contre quelque chose sur les armements biologiques. Je pense que c'est cela qu'il faut souhaiter. La principale difficulté, on le voit bien, est, pour ce qui nous concerne, que l'Europe puisse être un acteur et avoir un poids suffisant pour qu'en s'alliant à d'autres blocs, par exemple la Chine, il y ait une négociation possible avec les Etats-Unis sur toutes ces questions.

A Emmanuel Le Roy Ladurie :

Je n'ai pas encore lu le dernier livre d'Emmanuel Todd, mais je le lirai parce que je le lis systématiquement. J'ai cependant lu de longues interviews qu'il a données. Déjà, dans son précédent livre, il avait dit que l'économie américaine n'était pas si solide qu'on le croyait, que la situation en réalité était très mauvaise. Et puis on a constaté une croissance extraordinaire aux Etats-Unis. Il est évident que l'empire Etats-Unien n'est pas tout puissant. Certains font même théorie, par exemple Joxe, qu'il serait « l'empire du chaos ». Ce serait sa constitution même ; il organiserait le chaos. Si l'on se concentre sur l'aspect chaotique, on dira, comme Emmanuel Todd : mais regardez, ces gens là ne sont pas hyper puissants ! Mais on peut soutenir la thèse que le chaos est la méthode même de gouvernement de l'empire.

A Michel Albert :

J'ai parlé de diffusion des inégalités internationales dans les structures de répartition internes. C'est une chose que j'ai tenté de décrire dans le livre cité par le Président : *L'inégalité du monde*. Ce n'est naturellement pas la compétition des pays à bas salaires qui est aujourd'hui la cause principale de l'augmentation des inégalités en Europe ou aux Etats-Unis. Cependant, il existe un ensemble de phénomènes qui fait que plus les interactions marchandes entre territoires sont denses et s'intensifient, plus les territoires s'échangent leurs qualités internes respectives. Ces phénomènes jouent pour le moment certainement encore beaucoup plus entre pays riches qu'entre eux et les pays pauvres. Ils ont des effets bénéfiques, par exemple par la diffusion rapide des innovations techniques et organisationnelles. Ils ont aussi pour effet d'accroître les tendances à l'inégalité dans les pays initialement les moins inégalitaires.

Pourquoi l'OMC est aujourd'hui moins favorable que le GATT à l'époque ? Parce que l'OMC tolère beaucoup moins le « traitement spécial et différencié » des pays les plus pauvres. On leur demande de signer en bloc tous les traités et donc, ils ont certes le bénéfice de l'ouverture de nos frontières, mais ils doivent aussi ouvrir les leurs. Ça n'a pas été le cas des premiers pays émergents qui bénéficiaient de l'ouverture de nos frontières, mais qui pouvaient rester parfaitement fermés. Dans certains cas, cela a conduit à la catastrophe, à un protectionnisme qui les a enfoncés dans le non-développement. Mais, dans d'autres cas, la dissymétrie de traitement, maniée intelligemment par certains pays d'Asie du Sud-Est, a permis une politique volontariste qui a favorisé leur développement. Je crois d'ailleurs que la réintroduction d'un traitement spécial et différencié pour les pays les plus pauvres, dans le cadre de l'OMC, est une question à l'ordre du jour depuis Doha. Les pays en développement eux - même ont remis cette question à l'ordre du jour.

Le changement de doctrine à la Banque mondiale est très perceptible. L'attention portée aux institutions, au capital humain, au capital social est devenu un thème majeur de la philosophie d'intervention dans le tiers monde. Je considère la Banque mondiale comme une caisse de résonance. C'est là que convergent tous les débats et que s'élabore un consensus à un moment donné. Les gens de la Banque mondiale sont assez intelligents pour écouter les critiques, les intégrer progressivement. Voilà l'importance que je lui accorde : c'est un reflet assez fidèle de ce qu'est le consensus sur les problèmes et les politiques du développement au sein des pays riches et d'une partie des pays pauvres.

Quand je dis, de l'une des deux visions du monde qui pourrait émerger, que c'est un empire dont le centre serait le gouvernement des Etats-Unis et les institutions internationales, c'est évidemment dans l'hypothèse où ces institutions internationales ne seraient pas le lieu de la négociation inter étatique, mais tout simplement des institutions qui enregistreraient et appliqueraient des décisions prises par le gouvernement des Etats-Unis, les firmes globales prises comme une espèce d'ensemble abstrait, certains autres gouvernements par moment, etc. Par ailleurs, j'ai cité le FMI, qui est de nature différente de l'OMC. En fait il s'agirait de ce dont ces institutions sont actuellement accusées par les mouvements « anti mondialisation

libérale » (qui comme je l'ai dit, se situent nettement dans une logique d'empire) : être simplement le bras armé de l'idéologie du « centre » de l'empire. Dans l'autre hypothèse, celle d'un renouveau des négociations internationales entre un petit nombre de grands blocs, le rôle de ces organisations serait évidemment différent.

A Raymond Boudon :

Que des enquêtes d'opinion montrent que, quand on interroge les gens sur les inégalités dans leur propre pays (ou bien les résultats portent-ils aussi sur l'inégalité mondiale ?), ils répondent que le mieux est de maximiser la richesse moyenne, mais à condition qu'il n'y ait pas une partie de la population qui reste sur le carreau, il n'y a là rien d'étonnant. Sans connaître le résultat de l'enquête, avec trois questions posées comme elles l'ont été, on pouvait parier à coup sûr que la réponse majoritaire irait vers la solution moyenne, qui allie l'avantage de la croissance maximale (critère d'Harsanyi) et la compassion ou la prise en compte du sort des plus défavorisés (critère de Rawls), et donne ainsi l'impression de combiner les deux. C'est qu'en vérité, les trois critères proposés ne sont pas de même nature. Les deux premiers sont parfaitement précisés, le troisième ne l'est pas. Au sein du troisième, la vraie question est en effet celle du niveau du plancher, comme le montrent bien les débats sur le niveau du Smic. Par ailleurs, je me demande si, en posant la question sur l'inégalité mondiale, on aurait les mêmes réponses.

Mais la question qui m'intéresse est de savoir quels sont les critères effectivement utilisés dans le choix des politiques de développement durable mondial. Je suis d'accord avec M. Casanova, Rawls n'est pas mon philosophe préféré, mais je constate que dans la pratique, l'objectif aujourd'hui de toutes les agences de développement est de combattre la pauvreté absolue : la diminuer de moitié en 2015, puis l'éradiquer totalement. Tous les critères qui font consensus, dans la politique d'aide au développement, sont de type rawlsien, à savoir : on s'intéresse (d'abord et avant tout) au sort des plus pauvres. C'est un fait. Et c'est assez compréhensible : c'est le critère le moins exigeant compatible avec l'absence de société civile et de politique mondiale, mais aussi avec le sentiment qu'il existe néanmoins quelque chose comme « l'humanité ».

A Jean-Claude Casanova :

L'inégalité a augmenté aux Etats-Unis, mais pas au Canada. C'est peut-être en partie dû, comme vous le suggérez, à une question d'immigration. Mais, la politique d'immigration est à mes yeux une institution. Cela conforte la thèse selon laquelle ce sont largement les institutions qui expliquent les différences en matière d'inégalité. Le Canada n'a pas la même politique d'immigration que les Etats-Unis où, si vous parvenez à entrer, tout ce qu'on vous demande est de rester invisible. On n'y persécute pas les « sans papiers » et tous travaillent au noir, ce qui tire vers le bas le marché du travail. Si on régularise et légalise régulièrement les immigrés, les effets sur le marché du travail ne sont pas les mêmes. Tout cela est affaire d'institution.

« L'économie, science du dévoilement ». J'aime beaucoup la formule. C'est comme cela que je la pratique. L'économie est pour moi essentiellement une discipline analytique, et non pas normative, je l'ai dit. Quant à Rawls, je vous suis : mieux vaut lire Kant. Mais encore une fois, j'examine en tant qu'économiste quels sont les critères implicites et je rencontre Rawls, pas nécessairement dans le cadre de l'Etat-nation, mais en tout cas dans le cadre international.

A Alain Plantey :

Qui est juge de l'ordre économique ? Certainement pas l'économie. L'économie n'est pas juge et partie, elle analyse un ordre économique. Elle n'est pas habilitée à porter des jugements, sauf situation très exceptionnelle où l'on peut appliquer le critère de Pareto.

Est-ce que la construction européenne est une affaire d'institutions ou une affaire de marchés ? La manière dont fonctionnent les marchés, on le reconnaît aujourd'hui, est très dépendante des institutions. Comprendons bien que c'est au sens large que nous l'entendons : les institutions publiques, donc les gouvernements et les appareils d'Etat ; mais également les institutions privées. Pour nous économistes, le Guide Michelin est une institution, l'Ordre des avocats est une institution. C'est un ensemble d'institutions qui façonne le fonctionnement des marchés et dont dépend largement l'efficacité de ce fonctionnement. L'attention des économistes porte aujourd'hui sur la manière dont cela se passe. De ce point de vue, la construction européenne est un processus d'élargissement des marchés articulé à une dynamique institutionnelle qui n'est pas sans effet sur la manière dont ces marchés s'élargissent et sur l'efficacité de cet élargissement.

A Marcel Boiteux :

Je suis heureux de finir par la question de Marcel Boiteux sur la pauvreté, mais elle reste pour moi une question très ouverte et y répondre de façon précise me demanderait des mois de documentation et des heures de réflexion. Voici néanmoins quelles sont mes interrogations.

Au plan mondial, la pauvreté absolue est définie comme le fait de vivre avec moins d'un dollar par jour. Évidemment, comme il ne s'agit pas, dans la pratique, de dollars, mais de roupies ou d'autres monnaies, il faut convertir ces monnaies en dollars. On utilise pour cela les taux de change de parité de pouvoir d'achat. Un dollar et ses équivalents ont alors en théorie le même pouvoir d'achat dans les deux pays que l'on compare. Il suit de cette définition que, si un pauvre absolu est celui qui vit avec moins de un dollar par jour, on devrait pouvoir trouver en France quelqu'un capable de vivre avec un dollar, disons un euro, par jour ; physiquement capable. Il serait vraiment très pauvre, mais cela devrait être possible, concevable. Or cela ne l'est pas : personne ne peut survivre en France avec un euro par jour. Donc, même pour les critères de pauvreté absolue, on a, me semble-il, un vrai problème. En effet, avec ce critère, non seulement il n'y a pas, ce dont on pourrait se réjouir, mais il ne pourrait pas y avoir de pauvres absolus dans les pays riches.

De fait, dans les pays riches, nous utilisons des critères relatifs pour ce qui est de la pauvreté. Normalement sont pauvres en Europe ou aux Etats-Unis ceux qui ont des revenus inférieurs à la moitié du revenu médian. Du coup, de manière nationale on utilise des critères relatifs ; au plan mondial, on utilise un critère dit absolu, mais qui n'est pas applicable au monde entier. Il me semble donc qu'il existe plusieurs problèmes à éclaircir s'agissant de la question de la définition de la pauvreté et de ses critères de mesure.

*

* *